

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
Société anonyme au Capital de 200 Millions de Francs entièrement versés

Assemblée générale ordinaire du 5 Avril 1910

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1909

Compte de Profits et Pertes

RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE CONTROLE

RAPPORT DE MM. LES COMMISSAIRES ANNUELS

RÉSOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE ET LIBRAIRIE CENTRALES DES CHEMINS DE FER
IMPRIMERIE CHAIX
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE TROIS MILLIONS
Rue Bergère, 20

1910

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. ROSTAND (Alexis), O. ✻, *Président*.
 ULLMANN (Émile), O. ✻, *Vice-Président, Directeur*.
 CAMBEFORT (Charles), administrateur de la Compagnie Générale des Eaux, de la Compagnie des Messageries Maritimes, etc.
 DE FISCHER (Albert).
 ROSTAND (Jules), président de la Compagnie Générale Française de Tramways, président de la Compagnie des Compteurs et Matériel d'Usines à gaz, etc.
 BECHMANN (Alfred), de la Maison Heine et C^{ie}, banquiers.
 BOYER (Paul), ✻, *Administrateur-Directeur*.
 CARRABY (Calixte), ✻.
 CHARLES-ROUX (Jules), C. ✻, vice-président de la Compagnie universelle du Canal de Suez, Président de la Compagnie Générale Transatlantique.
 JAMESON (Robert), de la Maison Hottinguer et C^{ie}, banquiers.
 KRANTZ (Camille), O. ✻, président de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, etc.
 LAZARUS (Ernest), ✻, directeur des agences en Angleterre du Comptoir National d'Escompte.
 VACHERIE (Alexandre), O. ✻, administrateur de la Société du Gaz de Paris, etc.

Comité
de
Direction.

COMMISSION DE CONTROLE

MM. MARTIN (Georges), ✻, ancien inspecteur des Finances, *Président*.
 ROBERT (Gustave), vice-président de la Compagnie la Foncière-Transports.
 DIETERLEN (Philippe), administrateur de la Compagnie des Chemins de fer Smyrne-Cassaba.

COMMISSAIRES DES COMPTES

MM. BOURGOIS (Alfred), ✻, ancien receveur-percepteur des Finances à Paris.
 DIETERLEN (Philippe), membre de la Commission de Contrôle du Comptoir National d'Escompte.
 GIRAUD (Joseph), O. ✻, secrétaire général honoraire de la Banque de France.

DIRECTION

M. ULLMANN (Émile), O. ✻, *Vice-Président, Directeur*. M. BOYER (Paul), ✻, *Administrateur-Directeur*.

M. BORDÓ (Guillaume), *Sous-Directeur*. M. MARQUANT (Auguste), *Sous-Directeur*.
 M. LEWANDOWSKI (Maurice), ✻, *Sous-Directeur*. M. RIBERETTE (Alfred), ✻, *Sous-Directeur*.

M. DESHAYES (Armand), I. ✻, *Inspecteur général*. M. LABROUSSE (Georges), *Secrétaire général*.

CONSEIL D'ESCOMPTE

MM.	MM.	MM.	MM.
ALLAIN.	DESÉGLISE.	LAURENT, O. ✻.	RADIUS, ✻.
BARBET-MASSIN.	DIOR.	LAYÜS, O. ✻.	ROBERT-DEGASCHES.
BARBIER.	DOMANGE, O. ✻.	LECLERC.	SAILLARD.
BONNARD (DE), ✻.	DUNAND.	LEGRAND, O. ✻.	SALMON, ✻.
BRESSON.	FOULD.	LE MARCHAND.	SAUVELET, ✻.
CARNAUD.	FOURET, O. ✻.	LEMOINE.	SCHLOSS, ✻.
CERF, ✻.	GASNE, O. ✻.	LOVENBACH.	SCIAMA, O. ✻.
CHAPUIS, O. ✻.	GILLAN.	LYON, O. ✻.	SÉDILLOT.
CHAUTARD.	GUARY-LORILLEUX, ✻.	MARCILHACY, ✻.	SOHIER, O. ✻.
CLAUDON.	GUY, ✻.	NOZAL, ✻.	TEISSIER.
CLERMONT (DE), ✻.	HAMELLE, O. ✻.	PANHARD.	VAURY, O. ✻.
COUVREUR.	HETZEL, O. ✻.	PIERREDON, ✻.	VILMORIN (PH. DE).
CRÉTENIER, O. ✻.	HEUGEL, O. ✻.	PINGAULT, ✻.	VOELCKEL, ✻.
DARRASSE.	HEUZEY.	POULENC, ✻.	WOLFF, ✻.
DENANT, ✻.	LAGUIONIE, O. ✻.	POUPINEL, O. ✻.	

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

à l'Assemblée générale ordinaire des Actionnaires
du 5 Avril 1910

MESSIEURS,

L'Exercice 1909, dont nous allons vous rendre compte, marque une date importante pour le Comptoir.

L'augmentation de notre Capital social — porté à 200 millions de francs — a été réalisée en avril dernier par la souscription empressée des actionnaires, qui ont répondu, presque sans exception, à l'appel du Conseil.

La fidélité et l'attachement de nos actionnaires, la division du Capital social entre un nombre de plus en plus étendu d'associés, l'excellent classement des actions qui en résulte, sont pour notre Établissement des éléments de force que nous sommes heureux de constater.

En vous faisant part, l'année dernière, de notre intention de procéder à l'émission de 100.000 actions nouvelles, nous vous avons exposé que cette opération — dont l'opportunité n'était pas démontrée dans un moment d'abondance extrême des capitaux — nous paraissait être dans l'intérêt de la Société en vue de la reprise attendue de l'activité commerciale et industrielle.

Ces prévisions se sont réalisées.

Vous pouvez apprécier la reprise d'affaires qui s'est produite au cours du second semestre de 1909, en comparant les chiffres de tous les chapitres dont nous vous signalons chaque année le mouvement. Vous constaterez une progression marquée, non seulement sur l'exercice précédent, mais aussi sur les chiffres de 1907, qui étaient les plus élevés que nous ayons enregistrés.

Les entrées en **Portefeuille** notamment ont atteint :

16 milliards 001 million,
 contre 14 — 473 millions en 1908
 et 14 — 824 — en 1907.

Les **Dépôts en Comptes de chèques et d'escompte, Comptes courants créditeurs et Bons à échéance fixe** se totalisent par 1.101 millions, en nouvelle augmentation de 126 millions sur l'année dernière.

Le mouvement des **Caisnes** a été de :

	ENTRÉE		SORTIE
en 1909,	33 milliards 863 millions		33 milliards 798 millions
contre, en 1908,	27 — 559 —		27 — 496 —
et, en 1907,	28 — 675 —		28 — 619 —

La même progression s'est produite dans les **Comptes de chèques et d'escompte**, qui se chiffrent par :

	A L'ENTRÉE		A LA SORTIE
en 1909,	10 milliards 549 millions		9 milliards 956 millions
contre, en 1908,	9 — 321 —		8 — 749 —
et, en 1907,	9 — 391 —		8 — 883 —

Le total de notre Bilan au 31 Décembre 1909 est de :

1.542 millions (augmentation de capital comprise),
 contre 1.301 — fin 1908,
 et 1.224 — fin 1907

Les résultats de l'Exercice, dont nous vous soumettons le détail, se sont ressentis de l'heureuse influence de cette reprise. Nous pouvons ainsi vous proposer de porter à 32 fr. 50 c. le dividende à distribuer au capital augmenté.

L'abondance de l'argent, qui a prévalu pendant une grande partie de l'année, et la solution pacifique des difficultés qui s'étaient produites à la fin de 1908 en Orient, ont favorisé l'émission ou le placement de titres sur le Marché de Paris.

Au nombre de ces opérations, l'Emprunt Russe 4 1/2 0/0 de 1.220 millions émis au commencement de 1909 au cours de 89 1/4 0/0, mérite une mention spéciale.

Le Comptoir, en même temps que tous les autres Etablissements, a contribué, pour une part importante au succès de cet emprunt, qui avait pour objet principal la consolidation des 800 millions de Bons Russes émis en 1904 pendant la guerre russo-japonaise.

Cette émission a trouvé auprès du public la même faveur qu'avait rencontrée le précédent Emprunt Russe 5 0/0. Depuis la souscription, ces titres n'ont cessé d'être recherchés à des cours en progression constante, et qui tendent de plus en plus à s'approcher du niveau auquel les fonds russes se capitalisaient avant la guerre de 1904.

De concert avec les autres grands Etablissements, nous avons participé aux principales opérations financières qui se sont traitées sur notre Marché en 1909.

Nous avons apporté notre concours le plus actif aux affaires françaises auxquelles nous consacrons naturellement nos efforts en tout premier lieu.

Nous mentionnerons d'abord les obligations 3 0/0 du Crédit Foncier, les Emprunts 3 0/0 de l'Afrique Occidentale et de l'Indo-Chine.

Nous avons également contribué au placement d'un certain nombre de titres industriels français : actions nouvelles de la Société d'Éclairage, Chauffage et Force Motrice, actions nouvelles de la Compagnie Française Thomson-Houston, actions privilégiées de la Compagnie Générale Parisienne de Tramways (Tramways-Sud), actions des Tramways du Var et du Gard, des Tramways de Tunis, obligations du Chemin de fer souterrain Nord-Sud de Paris, etc.

Nous avons pris l'initiative, avec la Société Générale et d'autres Etablissements, de constituer la Société Centrale pour l'Industrie Électrique, dont l'objet consiste à procurer à cette intéressante branche de l'industrie les moyens financiers dont elle a besoin.

Nous considérons, en effet, comme un devoir de mettre nos services à la disposition des entreprises industrielles françaises qui, par leur vitalité et la compétence de leur direction, nous paraissent de nature à intéresser notre clientèle.

Parmi les valeurs étrangères dont nous nous sommes occupés, nous citerons les Emprunts Ottoman 4 0/0, Brésilien 5 0/0 des chemins de fer, Suisse 3 1/2 0/0, les actions de la Compagnie générale de Tramways de Buenos-Aires, etc.

Ces émissions de titres étrangers sont, depuis quelque temps, critiquées

comme favorisant, sans compensation, l'exode des capitaux au préjudice des affaires industrielles intéressant notre pays.

Ce reproche ne saurait, pour tout esprit réfléchi et non prévenu, être adressé aux Établissements de crédit. Il est, en effet, dans l'ordre naturel des faits économiques que les emprunteurs étrangers fassent appel aux grands marchés internationaux de capitaux parmi lesquels le marché français occupe le premier rang.

Au surplus, il suffit de rappeler que, malgré l'aide donnée à des banques étrangères, l'encaisse or de la Banque de France a augmenté en 1909, pour se rendre compte que les emprunts étrangers n'ont pas déterminé un exode de capitaux et ne représentent que la consolidation d'une fraction des sommes que l'étranger nous doit pour les arrérages de nos créances, en règlement de fournitures de matériel, etc.

En réalité, les valeurs étrangères n'absorbent qu'une partie des excédents de l'épargne et ne privent nullement les entreprises françaises des capitaux dont elles pourraient avoir besoin. Si l'industrie française devait compléter ou renouveler son outillage, si les conditions d'exploitation et de travail, l'arrêt dans la progression de la population, et la production insuffisante de la houille française ne retenaient les initiatives nouvelles disposées à se porter vers l'industrie, les ressources financières ne feraient pas défaut. L'augmentation constante des capitaux à la recherche de placements en donne la certitude.

Quant aux avantages résultant pour le pays des placements étrangers, on sait que les grands Établissements de crédit — dévoués serviteurs de l'intérêt public — ont une conception élevée du rôle qui leur incombe.

C'est ainsi que tout concours de leur part à un placement de valeurs étrangères est soumis à l'approbation préalable de notre Gouvernement. On peut donc tenir pour certain que pas un titre étranger n'est introduit par leurs soins en France sans que notre pays en retire un avantage, soit sous forme de commandes données à notre industrie, soit par des considérations d'ordre économique ou politique, soit encore par l'accroissement de l'influence que la France, devenue — comme on l'a dit — le banquier du monde entier, exerce à l'étranger.

L'importance des opérations financières traitées au cours de cet exercice ne nous a pas fait négliger nos affaires professionnelles de banque qui forment la base essentielle de notre activité et de nos profits.

Nous vous avons déjà signalé plus haut la progression qui s'est produite au cours de cette année sur tous les chapitres de nos affaires.

Nos agences ont largement contribué à ce résultat.

Parmi nos agences françaises, nous ne pouvons que renouveler le témoignage de satisfaction que nous adressons tous les ans aux sièges de Marseille, Bordeaux, Lyon — en nouveau progrès, — Le Havre, Nantes. Nos agences de Nice, Reims, Toulouse, Rouen, Montpellier, Caen, Roubaix ont développé leurs affaires.

Nos agences anglaises nous ont apporté, comme par le passé, une contribution intéressante de bénéfices. Celle de Bruxelles a donné des résultats satisfaisants.

Nos établissements d'outre-mer fonctionnent dans de bonnes conditions, aussi bien les anciennes agences de Bombay et d'Australie, que celles, de création plus récente, d'Égypte, auxquelles nous venons d'ajouter une installation nouvelle à Port-Saïd.

A Madagascar, où nous sommes établis depuis l'occupation française et où nous possédons actuellement sept agences, nous mettons à la disposition du commerce les facilités dont il a besoin. Les produits obtenus par ces agences compensent, après une longue période d'attente, les sacrifices qu'elles nous ont occasionnés.

Nous avons ouvert, en 1909, de nouvelles agences :

A Paris et dans la banlieue : avenue Victor-Hugo, faubourg du Temple, et à Vincennes.

Dans les départements : à Besançon, Auxerre, Rochefort, Saint-Nazaire, Aix-les-Bains, Montbéliard, Voiron, Antibes, Château-Gontier, Louviers et Segré.

Nous continuons, comme par le passé, à mettre de larges facilités de crédit à la disposition du Commerce et de l'Industrie, suivant les principes de gestion que nous avons toujours pratiqués et que votre Assemblée générale extraordinaire du 15 juin 1909 a sanctionnés par une modification expresse de nos Statuts.

Ces crédits — nous tenons à le rappeler — sont souvent consentis sans garanties spéciales, afin de faciliter à nos clients leur mouvement de trésorerie, leurs importations, leurs approvisionnements en vue de leur fabrication, ainsi que les moyens de mobiliser les fonds absorbés par le commerce d'exportation

Nous n'avons pas besoin, cependant, de vous assurer que l'ouverture de crédits de cette nature fait l'objet, pour chaque cas, d'une étude attentive.

Les crédits que nous accordons sont naturellement proportionnés à la situation des clients qui doivent en bénéficier et à l'importance de leur mouvement de compte.

Il va sans dire aussi que les facilités ainsi consenties ne doivent et ne peuvent, en aucun cas, porter atteinte à la disponibilité absolue des ressources destinées à faire face à toutes nos exigences, principe qui est la règle fondamentale de nos opérations.

Vous remarquerez à l'Actif du Bilan que nous vous soumettons, une somme de 1.114.861 fr. 85 c. représentant l'acquisition de 26.667 parts de fondateur du Comptoir que nous avons pu nous assurer, à des conditions avantageuses, ainsi que nous l'avons fait connaître à votre Assemblée générale extraordinaire du 15 juin dernier.

Le montant employé à cet achat ne représentant pas, à l'égard des tiers, un élément d'actif liquide et réalisable, nous prélevons sur les résultats de l'exercice un montant égal dont nous dotons une réserve spéciale que nous constituons pour cet objet dans les conditions exposées à votre Assemblée générale du 15 juin.

Nous prélevons également sur les résultats de l'exercice toutes les dépenses d'installation et d'aménagement exposées dans le courant de l'année pour nos agences. Nous vous avons déjà fait connaître que toutes charges antérieures de premier établissement, installations de coffres-forts, etc., ont été intégralement amorties.

Comme dans les années précédentes, nous avons accordé de larges subventions aux Caisses administrées par nos employés eux-mêmes et alimentées par leurs cotisations, à savoir :

La Caisse de Retraites et de Prévoyance,
L'Association Amicale de Secours,
La Caisse Mutuelle des Dames.

En dehors de ces allocations, nous assurons ou améliorons le sort de ceux de nos agents qui ne peuvent pas bénéficier de cette organisation, ainsi que de leurs veuves et orphelins.

Notre sollicitude constante à l'égard de notre personnel nous assure, de la part de la collectivité de nos employés, un dévouement auquel nous tenons à rendre un nouvel hommage.

Ce dévouement vient d'être mis à l'épreuve dans les tristes circonstances que nous avons traversées, en janvier 1910, à Paris, dans la banlieue et les départements qui ont été atteints par les inondations.

Grâce à l'énergie, au sang-froid et à l'attachement de nos agents de tous ordres, nous avons pu éviter tout trouble sérieux dans le fonctionnement de nos agences et dans leurs rapports avec notre clientèle.

Nous nous plaisons à constater, à cette occasion, que dans tous les sous-sols occupés par des coffres-forts, tant rue Bergère que dans notre succursale de la place de l'Opéra et dans nos agences du boulevard Saint-Germain et des Champs-Élysées, nos installations n'ont eu à souffrir d'aucune infiltration d'eau.

Pendant cette période difficile, nous avons, parmi les premiers, participé au mouvement spontané qui s'est produit en France et à l'étranger en vue de venir au secours des malheureux éprouvés par les inondations.

Dans nos rapports avec ceux de nos clients qui ont subi des pertes, nous avons apporté l'esprit le plus libéral, afin d'atténuer les difficultés résultant des dommages éprouvés et de l'interruption de leurs affaires.

Enfin, le Gouvernement a fait appel à nous, comme aux autres grands Établissements et à la Chambre de Commerce de Paris, pour contribuer à la constitution d'un fonds de garantie destiné à couvrir les pertes éventuelles qui pourraient résulter des prêts à consentir aux petits commerçants et industriels, au moyen d'une somme de 100 millions mise par la Banque de France à la disposition de l'État.

Nous avons répondu à cet appel, en participant pour notre quote-part dans ce fonds de garantie, à concurrence d'une somme de 800.000 francs environ.

En acceptant cette charge éventuelle, nous n'avons pas pu oublier l'origine du Comptoir National d'Escompte, constitué en 1848, avec le concours du Gouvernement et de la Ville de Paris, en vue de venir en aide au Commerce et à l'Industrie dans un moment où une calamité aussi grave, bien que d'une nature différente, avait frappé le monde des affaires.

Nous savons d'ailleurs que, lorsqu'il s'agit d'une mesure d'intérêt général, nos actionnaires, s'inspirant d'un esprit de solidarité, sont toujours d'accord avec nous pour y faire participer notre Établissement.

Nous sommes donc certains que notre attitude, dans cette circonstance, reçoit votre pleine approbation.

Après les prélèvements indiqués plus haut, le paiement des charges fiscales qui tendent sans cesse à s'accroître, l'extinction complète de toutes créances douteuses et autres amortissements, le Compte Profits et Pertes présente un solde créditeur de Fr. 14.286.162,68 permettant de procéder à une répartition de Fr. 32,50 par action ancienne ou nouvelle libérée.

Celles des actions nouvelles qui n'ont été entièrement libérées qu'à la date du 31 décembre recevront, défalcation faite de la différence d'intérêts, un dividende de Fr. 24,69.

Nous avons déjà mis en distribution le 31 janvier un acompte de Fr. 12,50 par action ancienne ou nouvelle libérée, et de Fr. 4,69 par action nouvelle libérée le 31 décembre.

Si vous approuvez nos propositions, les 400.000 actions formant le capital social recevront indistinctement, le 31 juillet prochain, pour solde du dividende afférent à l'exercice 1909, la somme de Fr. 20, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

Les parts de fondateur ont droit, dans la proportion modifiée du capital initial par rapport au capital porté à 200 millions, à une somme de Fr. 3,44⁷⁵ par part, payable le 31 juillet, également sous déduction de l'impôt.

Le solde reporté à nouveau au crédit des actionnaires s'élèvera à Fr. 1.367.837, 74.

Le mandat de MM. Charles Cambefort et Alexandre Vacherie, Administrateurs, étant arrivé à son terme, nous vous proposons leur réélection.

RAPPORT

DE LA COMMISSION DE CONTROLE

MESSIEURS,

Nous sommes heureux de vous dire, une fois de plus, que la situation du Comptoir National d'Escompte de Paris est en tous points excellente.

Le principal événement de l'Exercice 1909 a été l'augmentation du Capital social, porté de 150 à 200 millions de francs.

Les actionnaires ont répondu avec empressement à l'appel du Conseil d'administration et les versements se sont effectués avec la plus grande facilité.

Nous vous avons, il y a dix ans, fait remarquer combien la même mesure prise en 1900 venait à son heure, puisque, dès la fin de cet Exercice, l'augmentation du total du Bilan était notablement supérieure à celle du Capital.

Nous pouvons constater aujourd'hui que l'opération réalisée en 1909 était plus opportune encore ; en effet, si le Capital a été accru de 50 millions de francs, le Bilan au 31 décembre 1909 se totalise par Fr. 1.542.258.636,67 soit par Fr. 241.119.193,04 de plus que le Bilan de l'exercice 1908.

Cette opération a eu, d'autre part, une influence heureuse sur le montant de vos Réserves qui, en sus de l'accroissement normal de la Réserve statutaire et de la Réserve immobilière, se trouvent augmentées cette année

de Fr. 12.800.000 par le prélèvement opéré sur la prime d'émission des actions nouvelles. Par suite, le total des Réserves de toute nature est au Bilan du 31 décembre 1909 de Fr. 34.191.508,20, au lieu de Fr. 20.720.091,85 au Bilan de l'Exercice précédent.

La progression de ces Réserves, outre la sécurité qu'elle donne à votre clientèle, est de nature à faciliter votre Direction dans le développement logique et régulier de l'activité sociale.

Dans votre Assemblée extraordinaire du 15 juin 1909, vous avez autorisé votre Conseil d'administration à racheter, jusqu'à concurrence de la totalité, les parts de fondateur de la Société.

Les parts ainsi rachetées conformément aux déclarations du Conseil, représentent 26.667 titres qui figurent à l'Actif du Bilan pour Fr. 1.114.861,85, et il a été constitué au Passif, pour cet objet, une Réserve spéciale d'égale somme.

Après vous avoir donné ces explications sur les opérations qui ont modifié la physionomie habituelle du Bilan, nous aurons à vous présenter quelques brèves indications sur les autres chapitres qui le composent. Mais, au préalable, nous vous signalons de nouveau la situation irréprochable de la trésorerie, qui se manifeste par les états dressés chaque semaine avec le soin accoutumé.

Nous avons suivi d'une façon permanente les opérations sociales et nous avons constaté qu'elles étaient conformes aux Statuts. Nous avons pris connaissance des procès-verbaux du Conseil d'administration ainsi que du résumé des travaux du Comité de Direction.

Nous avons assisté fréquemment aux séances du Conseil et régulièrement à toutes celles dans lesquelles la Situation mensuelle est arrêtée.

Nous avons plaisir, comme chaque année, à rendre hommage devant vous au dévouement et à l'exactitude du Personnel de la Société.

Les inspections que nous avons faites, notamment à la Caisse-Espèces et dans les services des Titres, nous ont toujours donné pleine satisfaction.

Ainsi que nous vous le disions au début de ce rapport, les principaux chapitres du Bilan sont en progression marquée.

Le Portefeuille présente un total de Fr. 797.459.075,08, contre Fr. 637.204.321,65 l'an dernier. Les valeurs qui le composent sont de nature saine avec une bonne division des risques. Ce compartiment est toujours dirigé avec le même soin et les entrées au contentieux sont très réduites par rapport au nombre considérable et à l'importance des opérations.

Les Reports, Fr. 111.991.385,20, sont consentis sur des valeurs très variées et de négociation courante.

Le montant des Rentes, obligations et valeurs diverses est de Fr. 7.313.791,03. Ce chapitre comprend, comme précédemment, un grand nombre de titres, notamment des actions de banque de premier ordre et, pour partie, les valeurs de placement, obligations de la Ville de Paris, du Crédit Foncier, etc., que votre Établissement détient pour pouvoir servir immédiatement les demandes de la clientèle.

Le montant des Participations financières, également très divisé, est de Fr. 4.640.684,30.

Les Comptes courants débiteurs, Fr. 107.421.453,66, comprennent, comme d'habitude, des crédits à de nombreux industriels et commerçants français et à des correspondants de l'étranger. Nous avons suivi ces comptes, ainsi que les comptes débiteurs par acceptations, et nous avons continué à prendre part à la révision générale que nous vous signalions l'an dernier et qui a fait ressortir la nature saine des engagements. Il est d'ailleurs à noter que, depuis bien des années, ces crédits n'ont donné lieu à aucun mécompte appréciable.

Les Avances garanties, Fr. 133.496.434,42, se subdivisent en avances sur documents et marchandises, avances commerciales et de banque sur garantie de tiers et avances sur valeurs françaises et étrangères; ces opérations sont surveillées par les services spéciaux et par nous-mêmes.

Au Passif, les Comptes de chèques et Comptes d'escompte figurent pour Fr. 593.519.214,85, contre Fr. 571.733.838,02, soit en augmentation de Fr. 21.785.376,83. Les Comptes courants créditeurs s'élèvent à Fr. 447.686.160,49, contre Fr. 343.248.119,32, en augmentation de Fr. 104.438.041,17.

Enfin, le montant des Acceptations est de Fr. 170.114.511,94.

Tout en s'inspirant des principes de sagesse qui sont sa règle, le Conseil d'administration vous propose de porter de Fr. 30 à Fr. 32,50 par action libérée le dividende de l'Exercice 1909. Cette mesure est largement justifiée par les résultats que nous avons constatés.

Le compte Profits et Pertes a été établi avec toute la prudence désirable. Les frais de premier établissement, les coffres-forts et le mobilier sont entièrement amortis; les dépenses relatives aux mêmes objets effectués au cours de l'année ont été prélevées sur les produits de l'exercice; enfin, toute créance d'un caractère douteux a été intégralement amortie.

Après ces prélèvements et après acquittement des impôts et des charges de toute nature, le compte de Profits et Pertes fait ressortir un solde bénéficiaire de Fr. 14.286.162,68.

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés.

Aux termes des statuts, M. Gustave Robert arrive cette année à l'expiration de son mandat; nous vous rappelons qu'il est rééligible.

GEORGES MARTIN,
GUSTAVE ROBERT,
PHILIPPE DIETERLEN.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

sur les Comptes de l'Exercice 1909

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte du mandat que vous avez bien voulu nous confier lors de votre dernière Assemblée générale.

Nous avons examiné les comptes qui vous sont présentés et, grâce aux excellentes méthodes qui président à leur établissement, nous avons constaté que le bilan au 31 décembre 1909 est en parfaite concordance avec les écritures de la comptabilité.

L'inventaire qui clôture les opérations de l'exercice a été l'objet de la plus prudente appréciation. Les frais de premier établissement, les coffres-forts et le mobilier sont entièrement amortis; les dépenses qui ont été effectuées au cours de l'année pour les mêmes objets ont été prélevées sur les produits de l'exercice, toute créance litigieuse ou douteuse a été intégralement amortie.

L'examen même du bilan vous montre que, comme précédemment, la trésorerie de l'Etablissement est aisée, largement pourvue de toutes les disponibilités nécessaires pour faire face aux exigences de tout rang.

En somme, la situation de la Société, satisfaisante en tous points, autorise parfaitement votre Conseil à vous proposer de porter le dividende à 32 fr. 50 c., par action libérée.

L'Exercice 1909 a été principalement marqué par l'augmentation du capital qui a été porté de 150 à 200 millions de francs. Cette importante opération, qui a déjà favorisé le développement des affaires de la Société, s'est effectuée avec la plus grande facilité.

Par un prélèvement sur la prime d'émission des actions nouvelles, le montant de vos Réserves s'est accru de Fr. 12.800.000, en plus de l'augmentation automatique de la Réserve statutaire et de la Réserve immobilière. Le total des réserves de toute nature se présente au bilan du 31 décembre 1909 pour Fr. 34.191.508,20, contre Fr. 20.720.091,85, soit, en plus, Fr. 13.471.416,35 sur le bilan de l'an dernier.

Nous attirons encore votre attention sur un nouveau chapitre du bilan « Parts de fondateur » pour Fr. 1.114.861,85, représentant les parts qui ont été rachetées conformément aux déclarations qui vous ont été faites et à la résolution que vous avez votée l'an dernier. Ces parts ne constituant pas à l'égard des tiers un élément d'actif liquide et réalisable, une Réserve spéciale d'égale somme a été inscrite au passif du bilan.

Le portefeuille commercial figure pour Fr. 797.459.075,08, en augmentation de Fr. 160.254.753,43 sur le chiffre du bilan précédent; les effets qui le composent sont de nature saine et bien divisés.

Les rentes, obligations et valeurs diverses figurent pour Fr. 7.313.791,03, en diminution de Fr. 937.290,90; il y entre pour un chiffre important les valeurs de placement, (obligations Ville de Paris, du Crédit Foncier, etc.), que votre Établissement tient à la disposition de la clientèle.

Les participations financières se présentent avec un montant de Fr. 4.640.684,30, en diminution de Fr. 4.982.411,20 sur l'an dernier.

L'estimation qui a été faite des éléments de ces deux chapitres ne laisse place qu'à de favorables éventualités.

L'examen des chapitres Comptes courants débiteurs, Reports, Avances, nous a également donné toute satisfaction.

Au passif, nous avons à vous signaler l'élévation du montant des Comptes de chèques et Comptes d'escompte, Fr. 593.519.214,85, en augmentation de Fr. 21.785.376,83, et des Comptes courants créditeurs, Fr. 447.686.160,49, en augmentation de Fr. 104.438.041,17.

Après déduction des Frais généraux, des impôts et des amortissements que nous vous avons signalés au début de ce rapport, le Compte de Profits

et Pertes présente un solde de Fr. 14.286.162,68 que votre Conseil vous propose de mettre en répartition.

Avec votre approbation, l'action ancienne et l'action nouvelle entièrement libérée à la répartition recevront 6 1/2 0/0, soit Fr. 32,50, et l'action nouvelle non libérée à la répartition Fr. 24,69.

La part de fondateur recevra Fr. 3,4475.

Le disponible de l'exercice, Fr. 240.662,40 non réparti, ajouté au solde précédent, portera à Fr. 1.367.837,74 le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires.

Nous vous proposons d'approuver ce règlement et, dans leur ensemble, les comptes qui vous sont présentés par votre Conseil d'administration.

Paris, le 7 Mars 1910.

Les Commissaires des comptes,

BOURGOIS,
DIETERLEN
GIRAUD.

BILAN

ET

COMPTE DE PROFITS ET PERTES

BILAN AU 31

ACTIF

ESPÈCES EN CAISSE ET EN BANQUE	Fr.	92.432.420 52
PORTEFEUILLE		797.459.075 08
REPORTS		111.991.385 20
CORRESPONDANTS « Effets à l'Encaissement »		78.696.112 60
COMPTES COURANTS DÉBITEURS		107.421.453 66
RENTES, OBLIGATIONS et VALEURS DIVERSES		7.313.791 03
PARTICIPATIONS FINANCIÈRES		4.640.684 30
PARTS DE FONDATEUR C. N.		1.114.861 85
AVANCES GARANTIES		133.496.434 42
COMPTES DÉBITEURS PAR ACCEPTATIONS		173.715.632 41
AGENCES HORS D'EUROPE		15.123.812 17
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		3.011.429 43
IMMEUBLES		15.841.544 »
TOTAL		Fr. 1.542.258.636 67

DÉCEMBRE 1909

PASSIF

CAPITAL	Fr.	200.000.000 »
RÉSERVES	}	statutaire Fr. 6.309.962 50
		diverses 19.675.000 »
		spéciale 5.000.000 »
		supplémentaire 1.100.000 »
		immobilière 2.106.545 70
		34.191.508 20
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	Fr.	1.114.861 85
COMPTES DE CHÈQUES ET COMPTES D'ESCOMPTE		593.519.214 85
COMPTES COURANTS CRÉDITEURS		447.686.160 49
BONS A ÉCHÉANCE FIXE		60.369.970 85
ACCEPTATIONS		170.114.511 94
COMPTES D'ORDRE ET DIVERS		19.849.070 47
COMPTE DES ACTIONNAIRES		1.127.175 34
PROFITS ET PERTES (Exercice 1909)		14.286.162 68
TOTAL		Fr. 1.542.258.636 67

F13
416
1119

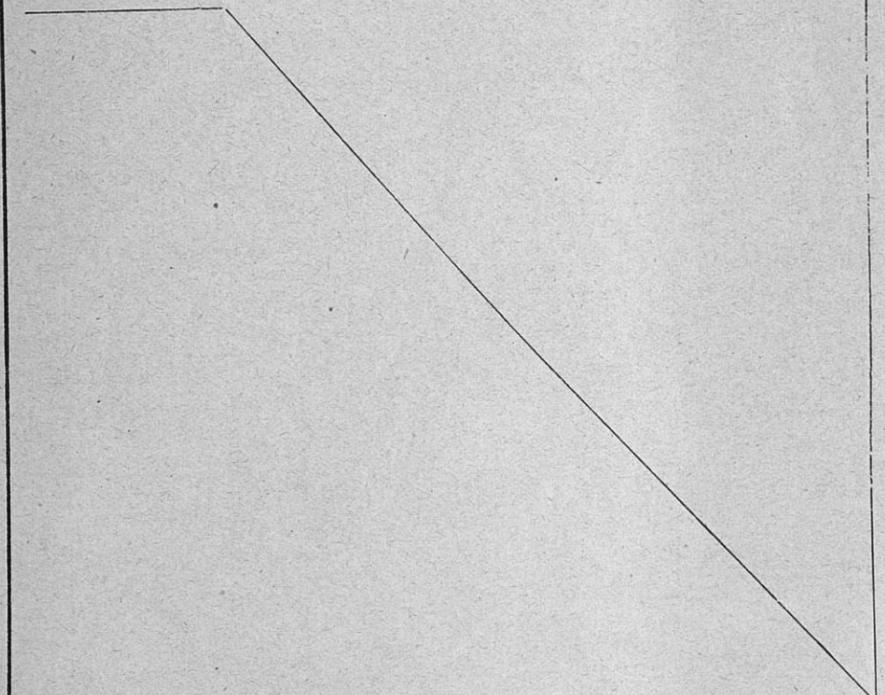
COMPTE DE PROFITS ET

DÉBIT

RÉPARTITION :		
A LA RÉSERVE STATUTAIRE :		
5 % sur 14.286.162 fr. 68 c., bénéfices nets de l'exercice	714.308	15
AUX ACTIONNAIRES :		
Intérêts Fr. 25 », sur 392.688 actions libérées. . . 9.817.200 » — — 17.19, — 7.312 actions non libérées à la répartition. 125.693 28	12.942.893	28
Dividende — 7.50, — 400.000 actions 3.000.000 »		
ENSEMBLE { 32.50 par action libérée, soit 6 1/2 %. 24.69 par action non libérée à la répartition.		
	14.286.162	68
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :		
Article 40 des Statuts	181.448	05
AUX PARTS DE FONDATEUR :		
Articles 40 et 41 des Statuts	206.850	80
AU COMPTE DES ACTIONNAIRES :		
Disponible de l'exercice non réparti et reporté à nouveau	240.662	40
Fr.	14.286.162	68

PERTES AU 31 DÉCEMBRE 1909

CRÉDIT

INTÉRÊTS, CHANGES, COMMISSIONS ET BÉNÉFICES DIVERS		
déduction faite des CHARGES ET AMORTISSEMENTS	15.559.192	08
A déduire, PRÉLÈVEMENTS POUR :		
RÉSERVE IMMOBILIÈRE	158.167 55	1.273.029 40
RÉSERVE SPÉCIALE « PARTS DE FONDATEUR C. N. »	1.114.861 85	
		
Fr.	14.286.162	68

RÉSOLUTIONS

votées par l'Assemblée générale ordinaire

du 5 Avril 1910

Après lecture des rapports qui précèdent, les actionnaires ont adopté, à l'unanimité, les résolutions qui leur étaient soumises, savoir :

Première Résolution.

L'Assemblée générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'administration, ceux de la Commission de contrôle et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1909, tels qu'ils viennent d'être présentés et détaillés, et arrête, en conséquence, à la somme de 14.286.162 fr. 68 c. le solde créditeur du compte de Profits et Pertes.

Deuxième Résolution.

L'Assemblée générale fixe la répartition, pour l'Exercice 1909, à 32 fr. 50 c. par action ancienne ou nouvelle libérée à la répartition. Celles des actions nouvelles qui n'ont été entièrement libérées qu'à la date du 31 décembre recevront, défalcation faite de la différence d'intérêts, un dividende de 24 fr. 69 c.

Un acompte de 12 fr. 50 c. ayant été distribué le 31 janvier dernier par action ancienne ou nouvelle libérée, et de 4 fr. 69 c. par action nouvelle libérée le 31 Décembre, les 400.000 actions formant le capital social recevront indistinctement le 31 juillet prochain, pour solde du dividende afférent à l'Exercice 1909, la somme de 20 francs, sous déduction des impôts résultant des lois de finances.

La répartition de 3 fr. 4475 par part de fondateur, pour le même exercice, sera payable, également sous déduction des impôts, à partir de la même date du 31 juillet prochain.

Le solde disponible, après approbation des comptes de l'Exercice 1909

montant à 240.662 fr. 40 c. est ajouté au solde non réparti des Exercices précédents s'élevant à 1.127.175 fr. 34 c., ce qui portera à 1.367.837 fr. 74 c. le montant reporté à nouveau au compte des actionnaires.

Troisième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Charles Cambefort et Alexandre Vacherie, administrateurs sortants et rééligibles.

Quatrième Résolution.

L'Assemblée générale réélit M. G. Robert, membre sortant de la Commission permanente de contrôle.

Cinquième Résolution.

L'Assemblée générale réélit MM. Bourgois, Dieterlen et Giraud, Commissaires des Comptes, à l'effet de présenter un rapport sur les comptes de l'Exercice 1910, étant entendu qu'en cas de décès, démission ou empêchement d'un ou deux d'entre eux, pour quelque cause que ce soit, le rapport pourra être présenté par deux Commissaires ou même par un seul.

Elle fixe à 1.500 francs la rémunération de chacun des Commissaires.

Sixième Résolution.

L'Assemblée générale, en conformité de l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donne, en tant que de besoin, à MM. les Administrateurs toutes les autorisations nécessaires de prendre ou de conserver un intérêt direct ou indirect dans toutes opérations faites ou à faire avec ou pour le Comptoir.

OPÉRATIONS

DU

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

ESCOMPTE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* escompte le papier de commerce sur Paris, la Province, les Colonies et l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est le seul Établissement français qui ait des Agences aux Indes Anglaises, en Australie, à Madagascar, et qui puisse délivrer, pour ces contrées, des lettres de crédit ou de recommandation auprès de ses propres Agences. Il a aussi des succursales dans les principales villes de France, ainsi qu'à Londres, Liverpool et Manchester, en Belgique et en Égypte (Voir le tableau d'autre part).

RECOUVREMENTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de l'encaissement des effets de commerce, mandats, factures, quittances, etc., sur Paris, la Province, les Colonies et l'Étranger, à des conditions qui sont déterminées dans un tarif spécial.

DÉPOTS A VUE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit, en compte de dépôt productif d'intérêt, des fonds qui sont constamment à la disposition des déposants. Un carnet de chèques est délivré sur sa demande à chaque titulaire de compte.

BONS A ÉCHÉANCE FIXE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des bons à échéance fixe, aux taux d'intérêts ci-après

De 6 mois à 11 mois 1/2	1 1/2 %
De 1 an à 2 ans	2 %
Au delà de 2 ans, et jusqu'à 4 ans	3 %

Les bons sont à ordre ou au porteur, au choix du déposant.

Les intérêts sont représentés par des bons d'intérêts également à ordre ou au porteur, payables semestriellement ou annuellement, suivant les convenances du déposant.

Les bons de capital et d'intérêts peuvent être endossés et sont par conséquent négociables.

DÉLIVRANCE DE CHÈQUES ET ENVOIS DE FONDS
dans toutes les localités de France et de l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre, contre provision préalable, des chèques et des mandats sur la France et l'Étranger.

Il se charge de transmettre des ordres de paiement par correspondance et par télégraphe.

La commission varie suivant le lieu de paiement et la forme du crédit.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* assure d'office, aux frais de ses clients, tous les envois d'espèces, de billets de banque ou de titres au porteur qu'il a à leur faire.

ACHAT ET VENTE DE MONNAIES ÉTRANGÈRES
OUVERTURE DE CRÉDITS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* achète et vend à tous ses guichets à Paris, en Province et à l'Étranger, les monnaies et billets de banque étrangers.

Il ouvre, contre provision ou moyennant une garantie agréée par le Conseil d'administration, des crédits libres ou documentaires sur tous les pays du monde.

LETTRES DE CRÉDIT
pour voyages.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre des lettres de crédit sur tous pays, ainsi que des lettres de crédit circulaires, payables dans le monde entier.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a organisé à sa **Succursale**, 2, place de l'Opéra, un service pour les voyageurs, et le paiement des lettres de crédit émises sur ses caisses. (Salons de lecture et de correspondance, service de réception des lettres des accrédités, cabine téléphonique, bureau de poste, etc.).

MANDATS DE VOYAGE

Indépendamment des Lettres de Crédit, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* a inauguré un service de *Mandats de Voyage*. Ces mandats sont également payables dans le monde entier, et indiquent, pour la plupart des pays, la somme fixe que le bénéficiaire doit toucher en la *monnaie locale*, de sorte qu'il n'a pas à se préoccuper des questions de change.

Ces mandats offrent donc aux voyageurs et touristes des commodités indiscutables en même temps qu'une grande sécurité.

PRÊTS HYPOTHÉCAIRES MARITIMES

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, afin de satisfaire aux besoins de sa clientèle dans les grands ports de mer, a organisé un service spécial pour les prêts hypothécaires sur navires français ou francisés. Les demandes de prêts peuvent être adressées indifféremment, au siège social, 14, rue Bergère, ou à l'une quelconque des agences du *Comptoir* en France ou à l'Étranger.

Sur les navires en construction dans les chantiers maritimes, le *Comptoir National* prête sur hypothèque, dans les termes des Lois du 10 Juillet 1885 et du 10 Avril 1902, les derniers 50 % du prix dû aux constructeurs.

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* met à la disposition du public, pour la garde des valeurs, papiers, bijoux, etc., des coffres-forts entiers ou des compartiments de coffres-forts au Siège social, 14, rue Bergère, à la Succursale, 2, place de l'Opéra, aux bureaux de quartier A, 147, boulevard Saint Germain, U, 49, avenue des Champs-Élysées, et dans les principales Agences.

TARIF DE LOCATION							
MODÈLES	DIMENSIONS			PRIX			
	Hauteur	Largeur	Profondeur	Un mois	Trois mois	Six mois	Un an
N° 1	0 ^m ,25	0 ^m ,25	0 ^m ,50	5 »	»	25 »	40 »
N° 2	0 ^m ,25	0 ^m ,65	0 ^m ,50	10 »	»	40 »	60 »
N° 3	0 ^m ,65	0 ^m ,65	0 ^m ,50	15 »	»	50 »	100 »
Quart de coffre . . .	1 ^m ,20	0 ^m ,65	0 ^m ,50	»	35 »	»	125 »
Demi-coffre	1 ^m ,20	1 ^m ,30	0 ^m ,50	»	50 »	»	200 »
Coffre-fort entier . .	2 ^m ,25	1 ^m ,30	0 ^m ,50	»	100 »	»	400 »

Une serre spéciale est affectée aux caisses, malles, etc., pouvant contenir de l'argenterie, des objets précieux, etc.

VALEURS DE PLACEMENT

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* délivre sur simple demande et sans aucuns frais des :

Obligations des Chemins de fer du Nord, de Paris-Lyon-Méditerranée, de l'Est, de l'Ouest, d'Orléans, du Midi, aux mêmes cours que ceux auxquels les délivrent les Compagnies elles-mêmes.

Il délivre immédiatement à ses guichets des obligations Ville de Paris, du Crédit foncier, Bons Panama, etc.

AVANCES SUR TITRES

Le *Comptoir* prête sur titres français et étrangers au porteur, à des conditions qui varient suivant la nature des valeurs,

L'emprunteur peut se libérer à toute époque, même partiellement.

En outre, le *Comptoir* ouvre sur dépôt de titres au porteur des *Comptes courants garantis* qui permettent aux titulaires de prélever, de verser, de prélever à nouveau et ainsi de suite, suivant leurs besoins et convenances, toutes sommes dans les limites et conditions du crédit qui leur a été consenti.

Des carnets de chèques sont remis sur demande, pour l'usage de ces comptes.

ORDRES DE BOURSE

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge d'exécuter à la Bourse de Paris et sur toutes les autres places en France et à l'Étranger les ordres d'achat et de vente qui lui sont transmis par les clients.

Les titres achetés garantissent à la Société le montant de l'opération et le solde du compte de l'acheteur, si ce compte est débiteur.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ordre de Bourse ou à toute demande de paiement qui lui serait transmis par dépêche, à moins que le client ne se soit mis, au préalable, d'accord avec lui sur un code spécial, de manière à prévenir les abus. Il décline toute responsabilité pour les erreurs provenant du fait de l'Administration des Télégraphes.

RENSEIGNEMENTS SUR LES VALEURS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* possède un service d'*Études financières* chargé spécialement d'étudier toutes les affaires industrielles, commerciales et financières, françaises et étrangères, cotées ou non cotées, qui peuvent attirer l'attention des porteurs de titres. Ce service compulse journellement tous documents, de quelque nature qu'ils soient, pouvant permettre d'apprécier la valeur des entreprises dont les actions ou obligations sont offertes au public, et de cette façon, les clients du *Comptoir* peuvent, lorsqu'ils en font la demande par l'entremise du siège où ils ont leur compte, être constamment renseignés sur l'origine et la marche des affaires qui les intéressent.

DÉPOTS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit en dépôt les titres de toute nature, français ou étrangers, nominatifs ou au porteur. Il encaisse d'office, sans frais, les coupons des titres déposés et les porte au crédit du déposant, valeur cinq jours après l'échéance, pour les encaissements effectués à Paris, et quinze jours après l'échéance pour les encaissements effectués sur d'autres places ou en monnaie étrangère, sous déduction des frais et suivant le cours du change.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris*, dans l'intérêt du déposant, vérifie les listes de tirage; mais il décline toute responsabilité à cet égard, comme au cas de recouvrement à date tardive des titres sortis au tirage avec ou sans prime.

(Voir page 31 le tarif de garantie contre les risques de non vérification des tirages).

Les droits de garde sont fixés par semestre à 0 fr. 05 c. par 20 francs de rente ou fraction de 20 francs. — 0 fr. 05 c. par titre d'une valeur de 500 francs ou au-dessous. — 0 fr. 10 par chaque titre d'une valeur de 501 à 1.000 fr. — 0 fr. 15 c. par chaque titre d'une valeur de 1.001 fr. à 2.000 fr., et ainsi de suite, de manière que chaque mille francs élève les droits de 0 fr. 05 c. Le présent tarif est diminué de moitié pour les titres nominatifs. Le minimum de perception par semestre est de 0 fr. 25 c. par nature de valeur.

Les droits de garde sont perçus par semestre et payables d'avance les 1^{er} janvier et 1^{er} juillet de chaque année; ils sont acquis au *Comptoir National d'Escompte de Paris* pour tout semestre commencé.

Les droits de garde sont réduits de moitié pour le semestre en cours quand le dépôt est fait dans les trois derniers mois du semestre.

Tout dépôt qui n'a pas été retiré le jour même où expire le semestre est considéré comme renouvelé aux conditions du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, à ce moment.

Le déposant reçoit un récépissé spécial, avec indication des numéros et de la nature des titres. Ce récépissé est nominatif, il n'est cessible ni par simple tradition ni par endossement.

Les récépissés sont soumis au timbre de 0 fr. 60 c.

Afin de pouvoir encaisser en temps utile les intérêts des titres déposés dans ses caisses, le *Comptoir National d'Escompte de Paris* en détache les coupons vingt jours avant l'échéance.

Le déposant devra avoir soin de présenter, ou de faire présenter son récépissé chaque fois qu'il y aura un changement dans le stock des titres déposés, par suite de vente, de remboursement, de retrait partiel et ce, afin que mention puisse en être faite sur ladite pièce.

Les actions et parts de fondateur du *Comptoir National d'Escompte de Paris* ne sont pas soumises au droit de garde. Il en est de même pour ses Bons à échéance.

DÉPOTS DE TITRES

dans les Agences du *Comptoir National d'Escompte de Paris*
à l'Étranger.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* reçoit les dépôts dans ses Agences à l'Étranger.

Les clients qui ont déposé leurs titres dans ces agences peuvent, moyennant préavis, les retirer dans les villes de France ou de l'Étranger où le *Comptoir National d'Escompte de Paris* est établi.

Ces agences sont organisées pour recevoir les dépôts de titres; elles encaissent les coupons des titres déposés dans leurs caisses. Le montant de ces coupons est payé, sur la demande des déposants, dans l'un des sièges du *Comptoir National d'Escompte de Paris*, en France ou à l'Étranger.

SOUSCRIPTIONS

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de souscrire sans commission à toutes les émissions de titres faites à Paris. Les souscriptions dans les Départements ou à l'Étranger supportent les frais de route des fonds et des titres, ainsi qu'une commission quand il y a lieu.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge également de toutes opérations sur titres, telles que versements, libérations, renouvellements de feuilles de coupons, timbrages, transferts, encaissements de titres amortis, etc., suivant conditions spéciales.

GARANTIE contre les RISQUES de REMBOURSEMENT des TITRES AU PAIR

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* se charge de garantir contre les risques de remboursement les titres cotés au-dessus du pair.

Une notice détaillée contenant les différentes natures de valeurs auxquelles le Comptoir peut donner cette garantie est envoyée sur demande.

GARANTIE contre les RISQUES de NON VÉRIFICATION des TIRAGES

Moyennant une commission minime, les clients du *Comptoir National d'Escompte de Paris* peuvent se mettre à l'abri des pertes résultant de la non vérification, en temps utile, des listes de tirage.

Pour les titres déposés dans les caisses du Comptoir, la commission, à percevoir par semestre et pour tout semestre commencé, est fixée à la moitié des droits de garde.

Pour les titres non déposés au Comptoir, la commission à percevoir annuellement est de :

0 fr. 10 c.	par titre d'une valeur effective de	500 fr. et au-dessous.
0 fr. 15 c.	—	501 fr. à 1.000 fr.
0 fr. 20 c.	—	1.001 fr. à 1.500 fr.
0 fr. 25 c.	—	1.501 fr. à 2.000 fr.

Ces commissions sont doublées pour les valeurs soumises à plus de deux tirages par an.

Le *Comptoir National d'Escompte de Paris* peut également procéder à la vérification des tirages arriérés. Cette opération donne lieu à la perception d'une prime égale à la commission indiquée ci-dessus pour la garantie des titres non déposés. Cette prime n'est pas doublée quel que soit le nombre des tirages annuels.

PAIEMENT DES COUPONS

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie sans frais les coupons des valeurs ci-après :

FONDS D'ÉTATS	
Afrique Occid ^e Franç ^e	3 0/0 1903-1907.
Algérien	3 0/0 1902.
Annam-Tonkin	2 1/2 0/0.
Argentin	5 0/0 1886.
—	5 0/0 1907 intérieur.
—	4 1/2 0/0 1888 or intérieur.
—	4 0/0 1900.
—	5 0/0 1909 or intérieur.
Berne	3 1/2 0/0 1907.
Brésil	5 0/0 1908.
Bulgare	5 0/0 1896, 5 0/0 1904 et 4 1/2 0/0 (1907.)
Chemin de fer Transcaucasien	3 0/0 et 4 0/0.
Chinois	4 0/0 1895 or.
—	5 0/0 1902.
—	5 0/0 1903.
—	5 0/0 1908.
Crédit Foncier Serbe	(Lettres de gages Uprava Fondova.)
Cubain	4 1/2 0/0.
Hellénique	5 0/0 1881.
—	5 0/0 1884.
—	4 0/0 1887.
—	4 0/0 1889.
—	5 0/0 1890 (Pirée-Larissa.)
—	5 0/0 1893.
—	4 0/0 1902.
—	5 0/0 1907.
Hollandais	2 1/2 0/0 Certificats français.
Indo-Chinois	3 1/2 0/0 1898. Obligations.
—	3 0/0 1902.
—	3 1/2 0/0 1905.
—	3 0/0 1909.
Madagascar	2 1/2 0/0 1897.
—	3 0/0 1903-1905.
Maroc	5 0/0 1904.
Morschansk-Sysrane	3 0/0.
Norvégien	3 1/2 0/0 1894 et 3 0/0 1903.
Ottoman	4 0/0 Dette convertie Unifiée 1903.
—	4 0/0 1902.
—	4 0/0 1890 de Consolidation.
—	3 1/2 0/0 1894.
—	5 0/0 1896.
—	4 0/0 1901-1905.
—	4 0/0 1904.
—	4 0/0 1908.
—	4 0/0 1910.
Parana	5 0/0 1905 or.
Roumain	4 0/0 1896 et 4 0/0 1898.
—	5 0/0 1903. Amortissable.
—	4 0/0 1905 Converti.
—	4 0/0 série B.
—	4 0/0 1908.
Russe	4 0/0 1867.
—	4 0/0 1869.
—	4 0/0 1880.
—	4 0/0 1889.
—	4 0/0 1890, 2 ^e émission.
—	3 0/0 1891.
—	4 0/0 1893, 5 ^e émission.
—	3 0/0 1894, 2 ^e émission.
—	4 0/0 1894, 6 ^e émission.
—	5 0/0 1884.
—	5 0/0 1906.
—	4 1/2 0/0 1909.
Serbe	4 0/0 1895. (Coupons non munis de l'estampille anglaise.)
—	5 0/0 1903. (Monopoles.)
—	4 1/2 0/0 1906.
—	4 1/2 0/0 1909.

Siamois	4 1/2 0/0 1905.
Siamois	4 1/2 0/0 1907.
Suédois	4 0/0 1900.
—	3 1/2 0/0 1904-1906.
—	3.60 0/0 1909.
Tabacs Portugais	4 1/2 0/0 1891-1896.
Tunisien	3 0/0 1892 et 3 0/0 1902-1906-1908.
Uruguay	1909.
Vénézuélien	5 0/0 1896.
—	3 0/0 Dette diplomatique.

EMPRUNTS DE VILLES	
Ville de Paris	4 0/0 1865.
—	3 0/0 et quarts 1871.
—	4 0/0 1875.
—	4 0/0 1876.
—	2 1/2 et quarts 1892.
—	2 1/2 et quarts 1894-1896.
—	2 0/0 et quarts 1898.
—	2 0/0 et quarts 1899 (Métropolitain)
—	2 1/2 et cinquièmes 1904.
—	2 3/4 et quarts 1905 (Gaz).
Ville de Shanghai (concession française)	4 1/2.

SOCIÉTÉS CIVILES	
Annuités Nord.	— Lérrouville-Sedan.
—	— Orléans-Châlons.
Canal de Panama. (Obligations nouvelles, émission mars 1888.)	— (Obligations et Bons à lots, émission juin 1888.)
Société Civile de Participation Edison. (Parts et cinquièmes de parts de Fondateur.)	—
Suez. (Parts et cinquièmes de parts.)	—

CHEMINS DE FER FRANÇAIS	
Chemins de fer de l'Est. (Actions capital, jouissance. Obligations 5 0/0 et 3 0/0 anciennes. 3 0/0 nouvelles et 2 1/2 0/0. Ardennes 3 0/0 et Dieuze 3 0/0. Strasbourg à Bâle 5 0/0 et Montereau à Troyes 5 0/0. Moselotte 3 0/0.)	—
de l'Ouest. (Actions capital jouissance. Obligations 3 0/0 anciennes. 2 1/2, 3 0/0, nouvelles. Rouen 4 0/0 1845 et 5 0/0 1847-1849. Ouest 5 0/0 1855 et 4 0/0 1855. Rouen au Havre 1845-1847.)	—
du Midi. (Actions capital, jouissance. Obligations 3 0/0 anc. et nouv., et 2 1/2.)	—
de Paris à Lyon et à la Méditerranée. (Actions capital jouiss., et oblig., Fusion 3 0/0 anc. 3 0/0 nouv. et 2 1/2 0/0. Paris à Lyon 3 0/0. Dombes et Sud-Est, Bessèges à Alais 3 0/0. Bourbonnais 3 0/0. Lyon à Genève 3 0/0. Dauphiné 3 0/0. Lyon-Méditerranée 5 0/0 et 3 0/0. Rhône et Loire 3 0/0 et 4 0/0. Saint-Etienne à Lyon. Victor-Emmanuel.	—
de Paris à Orléans. (Actions capital et jouissance. Obligations 4 0/0 1848, 3 0/0 anciennes et nouvelles et 2 1/2 0/0 1895, Grand Central 3 0/0 1855.)	—
de Bône à Guelma et Prolongements. (Actions et Obligations 3 0/0.)	—
Economiques du Nord. (Actions et Obligations 3 1/2 et 4 0/0.)	—
Métropolitain de Paris. (Actions et Obligations 3 1/2 et 4 0/0.)	—
Nogentais. (Actions capital et jouissance et Obligations 5 0/0 1 ^{re} émiss., 250 fr., 5 0/0 6 ^e et 7 ^e émiss. 500 fr., 4 0/0 5 ^e émission et 3 0/0 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e émission.)	—
Nord-Sud de Paris (Obligations 4 0/0.)	—

Chemins de fer de l'Ouest-Algérien. (Actions et Obligat. 30/0.)
— de la Réunion. (Obligations.)
— du Sud de la France. (Actions et Obligations.)
— Régionaux des Bouches-du-Rhône. (Actions et Obligations 3 0/0.)
— de l'Indo-Chine et du Yunnan. (Obligations 3 0/0.)

CHEMINS DE FER ÉTRANGERS

Chemins de fer Andalous. (Obligations 1907.)
— Beira-Alta (Obligations 1^{er} rang et 2^e rang.)
— Beira-Baixa. (Oblig. 3 0/0 et 4 1/2 0/0.)
— Congo Supérieur aux Grands Lacs Africains (Actions.)
— Damas-Hamah et prolongements (Oblig. 4 0/0, et 4 0/0 1905. Jonct. Bagdad.)
— Fédéraux Suisses.
Chemins de fer de la Méditerranée.
de Méridionaux (Réseau Adriatique, A. B. C. D. E.)
fer Italiens de la Sicile.
Chemins de fer de Madrid-Cacérés et au Portugal. (Actions et Obligations.)
— Méridionaux de Portugal. (Obligations 41/20 0/0.)
— Pirée-Athènes-Péloponèse. (Actions.)
— Portugais. (Obligations 3 0/0 1^{er} et 2^e rangs et 4 0/0 1^{er} et 2^e rangs.)
Russes { Riazan-Oural.
4 0/0 1903 { Moscou-Kiew-Voronège.
garantis. { Moscou-Windau-Rybinsk.
Chemins de fer Nationaux du Mexique (Obligations 4 0/0.)
— Nord-Donetz (Obligations 4 1/2 0/0.)

CRÉDIT FONCIER DE FRANCE

Communales	2	60	0/0	1879.
—	3	0/0	1880.	
—	3	0/0	1891.	
—	2	60	0/0	1892.
—	2	60	0/0	1899.
—	3	0/0	1906.	
Foncières	3	0/0	1879.	
—	3	0/0	1883.	
—	2	60	0/0	1885.
—				cinquièmes 1885.
—	2	80	0/0	1895.
—	3	0/0	1903.	
—	3	0/0	1909.	

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES FRANÇAISES

Comptoir National d'Escompte de Paris. (Actions et Parts de fondateur.)
Banque de l'Algérie. (Actions.)
Banque de l'Afrique Occidentale. (Actions.)
Banque de Barcelonnette. (Actions.)
Banque de Cochinchine. (Obligations.)

SOCIÉTÉS FINANCIÈRES ÉTRANGÈRES

Banque Commerciale Hongroise de Pesth (Obligations.)
Banque Impériale Ottomane. (Actions.)
Banque d'Orient. (Actions.)
Caisse Hypothécaire de Suède (Obligations.)
Crédit Foncier Argentin. (Obligations 4 0/0, Actions et Parts bénéficiaires.)
Crédit Foncier Égyptien. (Actions et Obligations 3 1/2 0/0, 3 0/0 et 4 0/0.)
Crédit Foncier de Stockholm.
Banque Hypothécaire de Danemark. (Obligations.)
Land Bank of Egypt. (Actions et Obligat. 3 1/2 0/0 et 4 0/0.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES FRANÇAISES

Acieries de France. (Actions, 1/20 Parts fondateur et Obligations 4 0/0.)
L'Annuaire Didot-Bottin. (Actions et Parts fondateur.)
Apprêts et d'Impression (C^{ie} Roannaise d'). (Act. et Obligat.)
Ateliers et Chantiers de France (Actions.)
Automobiles Brasier (Société des). (Actions et Parts.)
Bateaux à vapeur du Nord. (Actions et Obligations 4 et 5 0/0.)
Bénédictine de Fécamp (Distillerie de la liqueur). (Actions.)
Biscuits « Germain » (Manufacture Lyonnaise). (Actions.)

Bicyclette Pliante. (Actions.)
Brasseries de la Meuse. (Actions et Obligations 4 0/0.) Nouvelle série.)
Brasserie Georges. (Actions.)
Câbles Télégraphiques (Brest-New-York) (Compagnie Française des). (Câble transatlantique). (Obligations 4 0/0 et Australie-Nouvelle-Calédonie 4 0/0 et 3 1/2 0/0.)
Café-Restaurant Américain. (Actions.)
Canalisation Electrique (Actions.)
Canal de Corinthe (Actions.)
Canal de Suez. (Actions capital, Actions jouissance, Parts fondateur, Bons de coupons, Obligations 3 0/0, 1^{er} 2^{me} et 3^{me} séries Obligations 5 0/0.)
Carrières du Midi (Société Générale des). (Actions.)
Carrières de l'Ouest. (Actions et Obligations.)
Cartonnages Lourdelet-Maricot (Société anonyme des). (Actions.)
Cercle International de Vichy. (Actions.)
Charbons et Briquettes de Blanzay et de l'Ouest (C^{ie} des). (Actions et Obligations.) 3^e émission Obligations hypoth.
Chargeurs Français. (Actions.)
Compteurs et Matériel d'Usines à Gaz (Compagnie pour la Fabrication des). (Actions et Obligations.)
Cotonnière de l'Est. (Obligations 4 0/0.)
Cotonnière Russo-Française (Société). (Actions et Obligations.)
Cotonnière du Tonkin (Société). (Oblig. 6 0/0 et Oblig. hypoth.)
Dijonnaise d'Electricité (Société). (Actions, Obligat. et Parts.)
Distillerie de l'Indo-Chine. (Actions et Obligations.)
Distribution Energie Electrique. (Actions et Obligations.)
Distribution d'Electricité (C^{ie} Parisienne de) Obligat. 3 3/4 0/0.
Dynamite (Société Générale Française). (Actions et Jouissance.)
Eaux d'Abbeville. (Obligations.)
Eaux de Calais. (Actions, Actions jouis. et Oblig. 4 1/2 0/0.)
Eclairage de Bordeaux. (Actions et Obligations.)
Eclairage, Chauffage et Force Motrice (Société d'). (Ac. et Oblig.)
Eclairage électrique Secteur Clichy (Société d'). (Actions.)
Electricité de Paris. (Actions Obligations et Parts.)
Electricité de la Loire. (Actions et Obligations.)
Electricité (Compagnie Générale). (Actions et Obligations.)
Energie Electrique du Littoral Méditerranéen. (Actions et Obligations 5 0/0 et 4 0/0.)
Etablissements Chapal (Actions et Obligations.)
Etablissements Gaillard (Obligations 5 0/0 et Actions.)
Etablissements Isidore Gilloux (Actions.)
Etablissements Lazare Weiller. (Obligations 4 0/0.)
Etablissements Malicet et Blin (Actions et Obligations.)
Extraits Tinctoriaux et Tannants. (Actions et Obligations.)
Fonderie Artistique. (Société de la). (Obligations.)
Fonderies Lazare Weiller et C^{ie}. (Obligations.)
Forges de la Marine et d'Homécourt. (Actions et Obligations.)
Forges, Tréfileries et Pointeries de Creil (Société des). (Actions et Obligations.)
Galeries Lafayette. (Actions, Obligations hypothécaires, Parts.)
Gaz de Beauvais. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Gaz de Paris. (Actions.)
Gaz pour la France et l'Etranger. (Obligations.)
Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey. (Actions.)
Glaces et Verres spéciaux de France, à Boussois (Obligat.)
Grandes Brasseries de Maxéville. (Actions et Obligations.)
Grand-Hôtel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Grands Moulins de Corbeil. (Actions et Oblig. 4 1/2 0/0 et 4 0/0.)
Actions de priorité et ordinaires.
Hauts-Fourneaux de Maxéville (Obligations.)
Hauts Fourneaux, Forges et Acieries de Pompey. (Obligations, Actions et Parts.)
Hôtel Meurice. (Actions.)
Hydro-Electrique de Fure et Morge et Vizille. (Actions et Obligations 5 0/0.)
Hydro-Electrique de Vizille. (Obligations 4 0/0.)
Immobilière de Ferryville. (Actions et Actions privilégiées.)
Immobilière de la Région Parisienne. (Actions.)
Imprimerie du Journal de Marseille (Société de l'). (Actions.)
Incandescence par le Gaz. (Actions.)
Industrielle Foncière. (Obligations hypothécaires 4 1/2 0/0.) (Actions.)
Librairie Félix Juven. (Actions et Obligations.)
Lièges fusionnés des Hamendas et de la Petite-Kabylie (Société des). (Actions et Obligations.)
Logements hygiéniques à bon marché. (Actions.)
Lyonnaise des Forces Motrices du Rhône (Société). (Actions.)
Maison Bréguet. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Maritime de la Seine (Compagnie). (Actions.)
Maritime Française (Compagnie). (Actions et Obligations.)
Matières Colorantes et Produits Chimiques de Saint-Denis (Société des). (Actions.)
Messageries Maritimes. (Actions ordinaires et de priorité, Obligations.)

Michelin et C^{ie} (Société). (Obligations 4 et 4 1/2 0/0.)
Mines d'Anderny-Chevillon. (Actions.)
Mines d'Antimoine et d'Or de Gondomar. (Actions.)
Mines de Béthune. (Obligations 4 0/0 1903, 3 0/0 1877 et 3 0/0 1905, Parts, cinquièmes de Parts.)
Mines de Bourbon-Saint-Hilaire. (Actions et Obligations.)
Mines de Campagnac. (Actions et Obligations 5 0/0 1889 et 4 0/0 1906.)
Mines de Charbonnier. (Actions et Obligations 5 0/0.)
Mines d'Or du Châtelet (Creuse). (Actions.)
Mines de Djebel-Ressas. (Actions et Parts.)
Mines de Douchy. (Actions.)
Mines de Dourges (Actions et Obligations.)
Mines de Drocourt. (Actions et Obligations.)
Mines de l'Escarpelle. (Actions et Obligations 4 0/0 et 4,70 0/0.)
Mines de Fillols. (Actions.)
Mines du Laurium Français. (Actions et Parts de fondateur.)
Mines de Lens. (Actions et dixièmes d'actions.)
Mines de la Bellière (Actions.)
Mines de la Lucette. (Actions.)
Mines de Meurchin (Société des). (Actions et cinquièmes.)
Mines d'or de la Guyane Hollandaise (Actions.)
Mines du Sunium. (Actions.)
Nantaise de Navigation à Vapeur (Compagnie). (Actions et Obligations 5 0/0.)
Navigation mixte (Compagnie de). (Actions.)
Nickel. (Actions et Obligations 4 0/0.)
Nouvelles Galeries réunies (Société Française des). (Obligations.)
Omnibus et Tramways de Lyon (Compagnie des). (Actions et Obligations 4 0/0 et 3 1/2 0/0.)
Papeteries de Clairefontaine « L. Nusse, E. Bodet et C^{ie} ». (Actions.)
Papeteries du Limousin. (Actions et Obligations.)
Papiers Couchés (Société Française). (Actions et Obligations.)
Paris-France (Société). (Actions et Obligations 5 0/0.)
Passage Jouffroy. (Actions.)
Petitcollin. (Actions.)
Petit Méridional et autres publications (Société du). (Actions.)
Pétroles (Compagnie Générale des). (Actions.)
Pétroles (Compagnie Industrielle des). (Obligations.)
Plâtrières de Savoie (Société Anonyme des). (Act. et Oblig.)
Pointe-à-Pitre (Soc. Indust. et Agric.) (Actions.)
Pyrites de Huelva. (Actions et Obligations.)
Sels Gemmes et Houilles de la Russie Méridionale (Société des). (Obligations.)
Senelle-Maubeuge (Société Métallurgique). (Actions et Oblig.)
Soie du Chardonnet. (Actions.)
Sucrieries et Distilleries de Francières (Société Anonyme des) par Estrières-Saint-Denis. (Actions.)
Sucrière de Sarmato. (Actions.)
Thomson-Houston (Compagnie Française). (Obligations 4 0/0 et Actions.)

Trafic Maritime (Société Marseillaise). (Obligations.)
Tramways Algériens (Compagnie des). (Actions et Obligations.)
Tramways d'Amiens. (Actions et Obligations 5 0/0.)
Tramways (Compagnie Nouvelle Lyonnaise). (Obligations.)
Tramways (Compagnie Générale Française de). (Actions et Obligations 4 0/0. De 1 à 2.131, 3 0/0 2^e série.)
Tramways (Compagnie Générale Parisienne de). (Actions de priorité 5 0/0, Actions ordinaires et Actions de jouissance.)
Tramways de Buenos-Aires (Compagnie Générale de). (Actions.)
Tramways Electriques et Omnibus de Bordeaux (Compagnie des). (Actions et Obligations.)
Tramways de Cambrai et de St-Quentin. (Actions et Obligations 4 1/2 0/0.)
Tramways de Nice et du Littoral (Compagnie des). (Actions et Obligations.)
Tramways de Rouen. (Actions Capital Jouissance et Obligat.)
Tramways de Tunis (Actions.)
Tramways du Var et du Gard (Société des Chemins de fer et Actions et Obligations.)
Transports Economiques (Actions.)
Transatlantique (Compagnie générale). (Actions et Obligations.)
Tréfileries et Laminiers du Havre. (Actions.)
Usines du Castelet. (Actions et Obligations.)
Verreries de la Mulatière (Société Anonyme des). (Actions.)
Viscose (La.) (Actions.)
Voitures à Paris. (Actions Obligations 3 1/2 0/0 et 4 0/0.)
Wagons-Foudres 5 0/0. (Obligations, Actions et dixièmes de Parts.)

SOCIÉTÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ÉTRANGÈRES

British South African Explosives C^o Limited.
Eclairage par le Gaz de la Ville de Turin (Société d'). (Actions.)
Electricité à Liège (Compagnie Internationale d'). (Obligations.)
Etains et Wolfram du Portugal. (Actions.)
Golden Horse Shoe. (Actions.)
Industrie Houillère de la Russie Méridionale (Société d'). (Actions et Obligations.)
Industrie Minière d'Ekaterinovka. (Actions et Obligations 4 et 4 1/2 0/0.)
Madrilène du Gaz (Compagnie). (Actions et Obligations 4 0/0 et Actions privilégiées.)
Mines de Kassandra (Société Ottomane des). (Actions privilégiées, Actions ordinaires, Parts fondateur et Actions jouis.)
Mines de Montecatini. (Actions.)
Minière de la Estrella (Société). (Actions.)
New-York, New Haven and Hartford Railroad. (Obligations.)
Nicopol Marioupol (Société minière et métallurgique). (Actions.)
Port de Para. (1^{re} hypothèque. Obligations 5 0/0 1906.)
Régie cointéressée des Tabacs Ottomans. (Actions.)
Tabacs Portugais. (Actions et Parts de fondateur.)
The Queensland Copper. Company Limited. (Actions.)

Le Comptoir National d'Escompte de Paris paie également les coupons échus de toutes les valeurs non comprises dans l'énonciation ci-dessus, sous déduction de sa commission.

Agences, Succursale et Bureaux de quartier DU COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

ADMINISTRATION CENTRALE : 14, rue Bergère

SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA

BUREAUX DE QUARTIER DANS PARIS :

- | | |
|---|---|
| <p>A. Boulevard Saint-Germain, 147.
B. Rue de Rivoli, 122.
C. Boulevard Diderot, 23 (Gare de Lyon).
D. Rue Rambuteau, 2.
E. Rue Turbigo, 16.
F. Place de la République, 21.
G. Rue de Flandre, 2.
H. Rue du Quatre-Septembre, 2.
I. Boulevard Magenta, 80-82.
J. Boulevard de Strasbourg, 7.
K. Boulevard Richard-Lenoir, 92.
L. Rue de Clichy, 86.
M. Avenue Kléber, 87 (Passy).
N. Avenue Mac-Mahon, 35.
O. Boulevard Montparnasse, 71.
P. Faubourg Saint-Antoine, 27.
R. Boulevard Saint-Michel, 53.
S. Avenue des Gobelins, 2 bis.
T. Avenue de Villiers, 1.</p> | <p>U. Avenue des Champs-Élysées, 49.
V. Avenue d'Orléans, 85.
X. Rue du Commerce, 40 (Grenelle).
Y. Faub. St-Honoré, 113.
Z. Boulevard Haussmann, 89.
AB. Rue de Ménilmontant, 39.
AD. Boulevard Barbès, 25.
AE. Rue Lafayette, 44.
AF. Boulevard Voltaire, 199.
AG. Chaussée de la Muette, 2.
AH. Avenue Bosquet, 47 bis.
AI. Rue Saint-Antoine, 100.
AJ. Rue d'Auteuil, 50.
AK. Rue du Havre, 9.
AL. Avenue de Villiers, 93.
AM. Rue Lagrange 19.
AN. Avenue Victor-Hugo, 96.
AO. Faubourg du Temple, 49.
AP. Place Gambetta, 1.</p> |
|---|---|

BUREAUX DE BANLIEUE :

ASNIÈRES, avenue de Courbevoie, 82. — AUBERVILLIERS, route de Flandre, 55 (Quatre-Chemins). — CHARENTON, rue de Paris, 50. — CHOISY-LE-ROI, rue du Pont, 17. — CLICHY-SUR-SEINE, boulevard National, 106. — ENGHJEN-LES-BAINS, Grande-Rue, 47. — IVRY-SUR-SEINE, rue Nationale, 54. — LEVALLOIS-PERRET, place de la République, 3. — MONTREUIL-SOUS-BOIS, rue du Pré, 48. — NEUILLY-SUR-SEINE, avenue de Neuilly, 92. — NOISY-LE-SEC, 1, rue de la Gare. — PARC SAINT-MAUR, rue de la République, 15 bis. — SAINT-DENIS, rue de Paris, 88. — SCEAUX, rue Houdan, 27. — VINCENNES, rue du Midi, 35.

AGENCES EN FRANCE :

ABBEVILLE AGEN AIX-EN-PROVENCE AIX-LES-BAINS. ALAIS ALBI AMIENS ANGERS ANGOULÈME ANTIBES. ARLES AUBAGNE AURILLAC AUXERRE. AVIGNON *BAGNÈRES-DE-LUCHON *BAGNOLS-SUR-CÈZE BAYONNE BEAUCAIRE BEAUNE BEAUVAIS *BÉDARIEUX BELFORT BERGERAC BESANÇON. BÉZIERS BIARRITZ BLOIS BOLBEC. BORDEAUX *BOURBOULE (LA) BREST BRIOUDE CAEN CALAIS CANNES CARCASSONNE CARPENTRAS	*CASTILLON CASTRES CAVAILLON CETTE CHAGNY CHALON-SUR-SAONE CHARTRES **CHATEAU-GONTIER. CHATEAURENARD CHATEAUX **CHATEL-GUYON CHATILLON-SUR-SEINE CHERBOURG CHOLET CLERMONT (OISE) CLERMONT-FERRAND CLERMONT-L'HERAULT COGNAC COMPIÈGNE *CONDE-SUR-NOIREAU DAX DEAUVILLE-TROUVILLE. DIEPPE DIJON DOUAI DUNKERQUE ELBEUF EPERNAY EPINAL FERTÉ-BERNARD (LA) FERTÉ-MACÉ (LA) FIRMINY FLÈCHE (LA) FLERS FONTAINEBLEAU GANGES GRAY GRENOBLE HAVRE (LE)	HAZEBROUCK ISSOIRE ISSOUDUN JARNAC *LANDERNEAU LAVAL LÉZIGNAN LIBOURNE LILLE LIMOGES LONGWY LOUVIERS. LUNEVILLE LYON MACON MANOSQUE MANS (LE) MARMANDE MARSEILLE MAZAMET MELUN MONTBÉLIARD MONT-DE-MARSAN **MONT-DORE (LE) MONTPELLIER MORLAIX MOUY (OISE) NANCY NANTES NARBONNE NEVERS NICE NIMES ORANGE ORLÉANS PAU PÉRIGUEUX PERPIGNAN REIMS	RENNES RIOM RIVE-DE-GIER ROANNE ROCHEFORT-SUR-MER ROCHELLE (LA) ROMILLY-SUR-SEINE ROUBAIX ROUEN SAINT-BRIEUC SAINT-CHAMOND SAINT-DIÉ SAINT-ÉTIENNE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE SAINT-JEAN-D'ANGÉLY. SAINT-JUNIEU SAINT-NAZAIRE. SAINT-QUENTIN SAINTES SALON SEGRÉ SOISSONS TOULON TOULOUSE TOURCOING TOURS TROUVILLE-DEAUVILLE TROYES VALENCIENNES VERSAILLES VICHY VIENNE *VIGAN (LE) VILLEFRANCHE-SUR-SAONE VILLENEUVE-SUR-LOT VIRE VOIRON.
--	--	---	---

AGENCES A L'ÉTRANGER & DANS LES COLONIES & PAYS DE PROTECTORAT :

ANGLETERRE — LONDRES LIVERPOOL MANCHESTER — AUSTRALIE — SYDNEY MELBOURNE — INDES ANGLAISES — BOMBAY	BELGIQUE — BRUXELLES — ESPAGNE — SAINT-SÉBASTIEN — PRINCIPAUTÉ de MONACO — MONTE-CARLO	TUNISIE — TUNIS BIZERTE SFAX SOUSSE — EGYPTE — ALEXANDRIE LE CAIRE PORT-SAID	MADAGASCAR — TANANARIVE — TAMATAVE — MAJUNGA — DIÉGO-SUAREZ — TULÉAR — NOSSI-BÉ — MANANJARY
--	--	---	---

(*) Agences fonctionnant périodiquement et les jours de marché. — (**) Agences ouvertes pendant la saison.

IMPRIMERIE CHAIX, RUE BERGÈRE, 20, PARIS. -- 7244-4-10.
